

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Rapporteur Monsieur le Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

• LES OBJECTIFS DU D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

• LES OBLIGATIONS LEGALES DU D.O.B.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, et ce, en application des articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces règles s'appliquent aux offices de tourisme constitués en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif mais ne peut être organisé au cours de la même séance que l'adoption du Budget Primitif.

**LES GRANDES ORIENTATIONS 2017
POUR L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE**

RECETTES :

Elles se répartissent en 3 sources :

- Reversement du produit de la collecte de la taxe de séjour instaurée par la communauté des communes selon la délibération 26012017/018 : **80 %**
- Packs de prestation de services à destination des partenaires touristiques : **12 %**
- Recettes liées aux commissions perçues sur les ventes de forfaits touristiques et de revente de billetterie : **8 %**

DEPENSES : Trois masses se dégagent pour permettre de mener à bien les missions afférentes à l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique :

1/ Marketing (21 % du budget) :

- Actions de communication ayant pour objectif d'accroître la notoriété de la marque et de susciter l'intérêt pour la destination des cibles suivantes : cibles géographiques grande région Nouvelle Aquitaine et Médoc Atlantique et cibles de proximité directe Bordeaux Métropole et Charente Maritime
 - Campagne d'affichage premières semaines d'avril 2017 :

- Réseau gare (Gironde, Charente, Brive, Périgueux, Angoulême, La Rochelle, Royan, Rochefort, Saintes, Surgères)
- Affichage Bordeaux : Bus + Tram Ligne C
- Affichage La Rochelle + Royan
- Affichage Médoc : route des plages + routes des vins

Soit 504 faces.

- Campagne de 30 spots radio : Witt FM, RTL2, NRJ, VIRGIN RADIO, Forum
- Actions presses ciblées
- Campagnes Google Display et réseau sociaux
- Actions de soutien aux manifestations à vocation touristique sur le territoire : liste non exhaustive : Soulac 1900, Gulp TT, Bambino Party, Carcans scène, Tri événement, Lacanau pro...
- Déploiement et référencement du site web Médoc Atlantique et déploiement du site internet de séjour
- Création de supports de communication : brochures, plans du territoire, affiches, goodies
- Présence sur salons professionnels : ITB Berlin, WTM Londres
- Actions de mise en marché et de commercialisation des prestataires touristiques de la destination

2/ Salaires et Charges (51 % du budget) :

- Situation de l'effectif Médoc Atlantique : 21 personnes au 06 02 2017 (dont 1 contrat de professionnalisation).
 - Direction : 2 personnes
 - Administration Générale, Finances : 2 personnes
 - Accueil de la clientèle : 10 personnes
 - Marketing : 7 personnes.
- Financement de 80,5 mois de salaires des CDD saison sur les 8 BIT.
- Intégration de la participation à la complémentaire santé des personnels.

3/ Charges de fonctionnement général sur les bureaux des huit communes disposant d'un Bureau d'Information Touristique (28 % du budget) :

- Entretien des installations en matière d'infrastructures
- Suivi de la sécurité des établissements recevant du public
- Maintenance des matériels techniques et informatiques

NB : Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2016 de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Océan n'est pas pris en compte à ce stade du calendrier. Il fera l'objet d'une délibération ultérieure d'année 2017.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération « Débat d'orientation budgétaire 2017 » de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.

Le Président certifie que la présente délibération,
 - a été publiée à l'Office de Tourisme le :
 - a été affichée à l'Office de Tourisme.



**Le Président
 Laurent PEYRONDET**